



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2026

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 3 juin 2026 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : P-Martin Duval, Emrick Vienneau, Alain Otto, Cytia Gagné et Sébastien Bazinet.

La conseillère Fanny Frenette et le maire de la Municipalité de La Macaza, M. Simon Laplante, sont absents.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gilbert Therrien.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gilbert Therrien, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Confirmation des présences

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2026

1.5 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Adoption du Règlement A-2026-59 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2026

5.2 Modification du calendrier des séances du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge 2026 – Modification de la résolution numéro 025/19-11-2025-A

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2026

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

018/03-06-2026-A

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2026 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2026 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gilbert Therrien, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

019/03-06-2026-A

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT A-2026-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-2021-47 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière Rouge* adopté lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 par la résolution numéro 028/06-07-2021-A, tel que modifié par les règlements A-2023-451 et A-2024-55;

CONSIDÉRANT le projet de loi no 96 (2022, chapitre 14) instaurant la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français sanctionnée le 1er juin 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2026

CONSIDÉRANT l'article 96 de cette loi, par laquelle l'article 152.1 est ajouté à la Charte de la langue française (c. C-11);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} juin 2025, les obligations de la Charte applicables aux entreprises employant 50 personnes ou plus, sont également applicables aux entreprises employant de 25 à 49 personnes;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement numéro A-2021-47 et son Annexe V;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que seules des modifications cléricales ont été apportées entre le projet déposé et le présent règlement soumis pour adoption, sans que ces changements ne modifient l'objet dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter:

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le *Règlement numéro A-2026-59 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

Que le Règlement numéro A-2026-59 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro A-2026-59 modifiant le règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge est déposé au livre officiel des règlements.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par Emrick Vienneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le président de l'assemblée s'abstenant de voter :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de mai 2026, totalisant 264,74 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* de l'Agglomération de Rivière-Rouge et ses amendements.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

021/03-06-2026-A

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2026

5.2 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE 2026 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 025/19-11-2025-A

CONSIDÉRANT la résolution numéro 025/19-11-2025-A adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 19 novembre 2025, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil désire ajouter une séance ordinaire pour les mois de juillet et septembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier le calendrier des séances 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Cyntia Gagné
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 6 mai 2026	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 3 juin 2026	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
<u>Mercredi 8 juillet 2026</u>	<u>18 h 55</u>	<u>Salle du conseil</u> <u>25, rue L'Annonciation Sud</u>
<u>Mercredi 9 septembre 2026</u>	<u>18 h 55</u>	<u>Salle du conseil</u> <u>25, rue L'Annonciation Sud</u>
Mercredi 7 octobre 2026	19 h	Salle Sainte-Véronique 1841, Boul. Fernand-Lafontaine
Mercredi 4 novembre 2026	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud
Mercredi 2 décembre 2026	19 h	Salle du conseil 25, rue L'Annonciation Sud

Qu'un avis public relatif à ladite modification soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au *Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge*.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 025/19-11-2025-A adoptée lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2025.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2026

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gilbert Therrien, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Emrick Vienneau, M. Gilbert Therrien, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 03.

Gilbert Therrien
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Gilbert Therrien, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Gilbert Therrien, maire